



Installation coffret électrique sur mur Mitoyen

Par tubulure

bonjour .

Mon habitation principale dont le terrain est mitoyen avec un voisin séparé par un mur mitoyen ou en limite séparative sur toute sa longueur 60 mètres (achat voilà déjà 20 ans) une partie du mur sépare sur 7 mètres mon terrain de son entrée (coté gch) cette même entrée va servir à un autre voisin (servitude ?) qui fait construire ce dernier se trouve de l'autre côté du passage

pour imager: nouveau voisin, passage (entrée) prolongée par mon voisin mitoyen et mon terrain, cette entrée ne me concerne, pas la mienne se trouve de l'autre côté de mon terrain à 24 mètres

dernièrement, je me suis aperçus que le mur avait été percé pour y loger le coffret électrique. De mon terrain derrière un arbre j'ai découvert le fond du coffret entouré de mousse expansive. Pourrais-je savoir si, ce futur voisin est dans son droit, ne devait-il pas se servir de son côté pour implanter son coffret ou en appui du mur ou tout au moins revoir le côté finition de mon côté (mur percé, fond du coffret, mousse expansive en excès)

MERCI